

1^{er} Défi national SCUBAPHONE 2026
Challenge de photographie et vidéo sous-marine avec un smartphone

Le 29 Août 2026 chez Manibulles Plongée (Port Pin Rolland) (83)

L'inscription se fait en ligne à partir du lien :

<https://www.helloasso.com/associations/ffessm-commission-photo-video/evenements/1er-defi-national-scubaphone>



**RENCONTRES NATIONALES
PHOTOGRAPHIE ET VIDEO SOUS-MARINES
RESERVEES AUX SMARTPHONES**

**LE
D
E
F
I
S
C
U
B
A
P
H
O
N
E**

VENEZ DEFIER
L'EQUIPE CHAMPIONNE DE FRANCE 2026
DE PHOTOGRAPHIE SOUS-MARINE
DANS UNE BATTLE !

LOCK

//DATA STREAM

**S
A
M
E
D
I
29
A
O
U
T
2026**

**Mani
bulles**

PROCLAMATION DES RÉSULTATS ET PROJECTION PUBLIQUE :
SAMEDI 29 AOUT 2026 À 19H BASE NAUTIQUE DE SAINT-ELME
LA SEYNE-SUR-MER (83-VAR)



La Commission Nationale photo-vidéo sous-marine de la FFESSM organise la **1^{ère} édition du Défi National SCUBAPHONE**, rencontre de photographie et de vidéo sous-marine exclusivement dédiée aux smartphones en caisson.

Organisateur : Catherine VASSELIN – imagesub.ffessm@gmail.com – 07 61 60 90 99

DATE : Samedi 29 Août 2026

LIEU : Saint-Mandrier (Port Pin-Rolland) Var

DUREE : La rencontre débute par une manche de 1h30 de plongée dans la matinée du samedi, se poursuit par le choix des images et/ou la confection des clips dans l'après-midi et se termine par la Battle le soir.

CONDITIONS :

Être licencié FFESSM 2026 et âgé de plus de 18 ans

Détenir un certificat médical de moins d'un an à la date de la compétition

Être plongeur niv2 minimum

Obligatoirement par équipe de 2 pour la sécurité, les concurrents isolés seront regroupés par binôme

PLONGEE : centre de plongée MANIBULLES Plongée sur le Port Pin-Rolland de Saint-Mandrier (83-Var)

Le nombre de participants est limité et les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

FRAIS D'INSCRIPTION

COMPETITEUR ou ACCOMPAGNANT PLONGEUR : 55 €

Comprenant : la plongée, le repas du midi, l'apéritif du soir

Bloc et plombs fournis si besoin. Le gonflage NITROX n'est pas possible.

Les accompagnants non plongeurs ne sont pas autorisés à aller à bord.

PROGRAMME – Samedi 29 Août 2026

A partir de 8h15 – Rendez-vous des compétiteurs à MANIBULLES Plongée

9h – Départ du bateau

10h – Plongée (1 heure et demi de compétition) sur un site proche de Toulon (*)

12h30 – Retour au port

13h30 – Repas

14h30 – 17h : Choix des images/vidéo/clips par les participants

17h30 – 18h30 Réunion du jury

19h – Proclamation des résultats

19h30 – La Battle !!

20h30 – Apéritif dînatoire

(*) : le choix du site sera déterminé par le DP en fonction de la météo du jour

LE JURY

Le jury est composé de 3 juges (au minimum 2 photographes sous-marins)

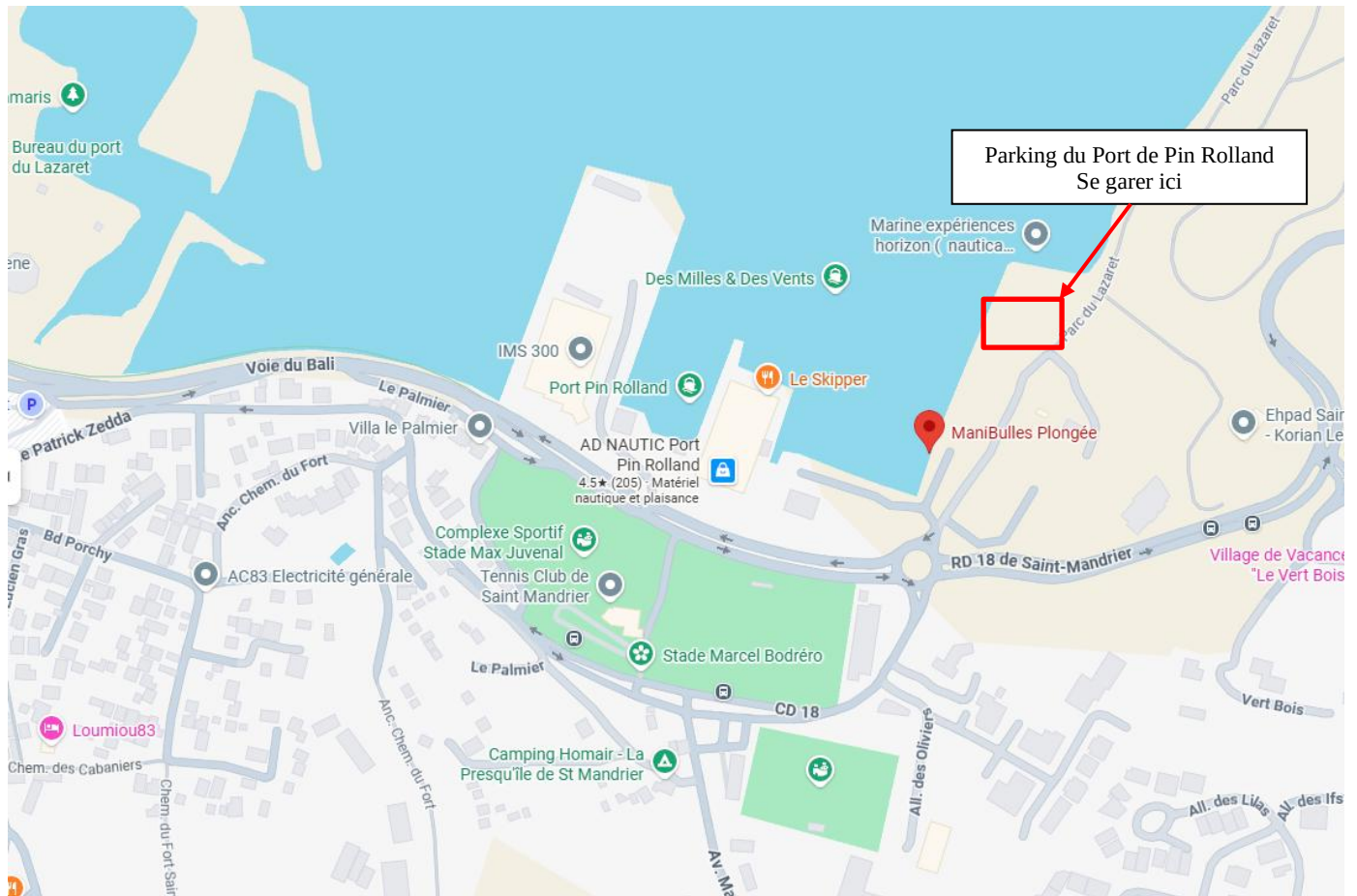
CENTRE de PLONGÉE

MANIBULLES PLONGÉE

Port Pin Rolland

83430 SAINT-MANDRIER

 www.manibullesplongee.fr



REGLEMENT du Défi national SCUBAPHONE

Thème

Il s'agit d'une rencontre de photographie et de vidéo sous-marine **exclusivement dédiée aux smartphones en caisson**.

Chaque participant peut rendre jusqu'à 2 photographies dans chaque thème et 2 clips de 20 secondes max (le Scubashot).
Tous les types de smartphones en caisson sont acceptés.

Thèmes

Thème 1 : Paysage sous-marin (avec ou sans présence humaine)

Thème 2 : Vie sous-marine (sans présence humaine)

Thème 3 : Créativité

Le ScubaShot : Clip de 20 secondes max, composé à 100% de photographies et/ou de vidéos sous-marines, avec ou sans musique/paroles, avec ou sans sous-titres.

Toutes les images sous-marines (photos et/ou vidéos) doivent avoir été prises le jour de la rencontre.

Durée de la compétition

La manche de plongée dure 1,5 heures (durée max entre la 1^{ère} immersion et le dernier retour, paliers terminés). Chaque participant n'aura qu'une bouteille à sa disposition.

Participants :

Le nombre total de participants (dans l'ordre d'inscription) sera limité en fonction de la capacité du bateau.

Equipe de deux obligatoire. Les concurrents esseulés seront exceptionnellement regroupés par 2.

Critères de notation :

Le jury notera les images en fonction :

- des qualités technique et artistique de chaque image proposée,
- de la rareté et de la difficulté d'approche du sujet et/ou de la représentation d'une attitude et d'une expression animale, pour les images de vie sous-marine,
- de l'aspect « percutant » du scubashot, qui doit mettre en valeur les fonds marins,
- du caractère innovant des images rendues dans le thème « Créativité ».

L'image classée 1^{ère} dans chaque thème sera récompensée.

Le clip classé 1^{er} sera récompensé.

Le jury se réserve le droit d'attribuer des prix spéciaux.

Appareils et caissons :

Sont autorisés à bord de l'embarcation la présence, par compétiteur d'un caisson étanche intégrant un smartphone.

Tous types d'éclairages autorisés, tous types d'accessoires de prises de vue autorisés.

Le nombre total de prises de vues ou de rushs n'est pas limité.

Règlement spécifique :

Chaque participant prendra un selfie sur le bateau avec l'organisateur avant le début de la manche.

L'usage de tous les outils de correction intégrés aux smartphones est autorisé. Les manipulations d'images ou de rushs vidéo doivent se faire uniquement avec les outils du smartphone.

Les manipulations correspondantes peuvent se faire sur le bateau ou dans l'eau, pendant le temps de la manche ou après, mais dans tous les cas avant le rendu final des images et/ou des clips.

Les outils qui seront utilisés pour réaliser les clips « Scubashot » seront ceux disponibles dans le smartphone de chaque participant.

La post production sur ordinateur est interdite.

Aucune image et/ou clips ne doivent être diffusés sur les réseaux sociaux avant la proclamation des résultats.

Choix des photos :

Chaque participant peut rendre jusqu'à 2 photographies dans chaque thème et 2 clips « Scubashot ».

Les compétiteurs peuvent se faire aider pour leur sélection d'images par toute personne de leur choix à l'exception des membres du jury.

Propriété des photos :

Le photographe/vidéaste est l'auteur et en tant que tel, reste seul propriétaire de ses œuvres.

Il autorise la Commission Nationale Photo-Vidéo (CNPV) de la FFESSM à utiliser dans un but non lucratif les fichiers images et les clips (promotion et enseignement) et à les publier sur les pages Internet, Facebook, Instagram, Vimeo de la CNPV, ainsi que sur le magazine Subaqua/rubrique Bullimages.

En cas d'utilisation, l'auteur devra être cité.